



SRL THE KEYS MANAGEMENT
CHAUSSÉE DE LA HULPE, 166
1170 WATERMAEL-BOITSFORT
TÉL. 02/852.71.56
info@thekeys.be
Num. IPI : 511.266 & 515.174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14/11/2024 À 17:00

0191 - APPARTEMENTS LOUISE (DEJONCKER 47-51) (0825.013.704)
RUE DEJONCKER, 47-51
1060 SAINT-GILLES

Lieu de l'assemblée : Bureau du syndic
chaussée de la Hulpe, 166
1170 Bruxelles

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL The Keys Management, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

16 copropriétaires sur 19 totalisant 883,00 / 1 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C4269 - Monsieur BERNARD Florent représentant 75,00 / 1 000,00 quotités
- C4271 - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA représentant 75,00 / 1 000,00 quotités
- C4274 - Monsieur DE DOBBELEER Bruno représentant 10,00 / 1 000,00 quotités
- C4275 - Madame DELHOVREN Joëlle représentant 10,00 / 1 000,00 quotités
- C4277 - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl représentant 93,00 / 1 000,00 quotités
- C4280 - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI représentant 60,00 / 1 000,00 quotités
- C4282 - Monsieur JANSSENS Jacques Yves représentant 50,00 / 1 000,00 quotités
- C4283 - Monsieur LISSENKO Nicolas représentant 110,00 / 1 000,00 quotités
- C4284 - Madame MATEEVA Nevena représentant 40,00 / 1 000,00 quotités
- C4285 - Monsieur PAOLI Jean-Pierre représentant 80,00 / 1 000,00 quotités
- C4286 - Madame SAARI Marja représentant 55,00 / 1 000,00 quotités
- C4287 - Madame & Monsieur STONEHILL sa représentant 45,00 / 1 000,00 quotités
- C4288 - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER représentant 55,00 / 1 000,00 quotités
- C4289 - Madame TOMBOY Christine représentant 30,00 / 1 000,00 quotités
- C4290 - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT représentant 50,00 / 1 000,00 quotités
- C4292 - VAN DEN HENDE Marc représentant 45,00 / 1 000,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C4270 - Madame, Monsieur, BODA - PALLADINO représentant 37,00 / 1 000,00 quotités
- C4272 - Madame, Monsieur, COURTOIS - COURCELLES représentant 10,00 / 1 000,00 quotités
- C4281 - Madame, Monsieur, DUSTIN Antoinette représentant 70,00 / 1 000,00 quotités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE.

Conformément à la disposition légale, Monsieur Janssens a proposé sa candidature pour occuper le poste de président de séance.

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur LISSENKO Nicolas - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - VAN DEN HENDE Marc		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Madame Buggenhout représentant le syndic The Keys Management a proposé de rédiger le procès-verbal des décisions de la présente assemblée générale en tant que secrétaire.

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN DU 01/10/2023 AU 30/09/2024- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Le syndic a informé les copropriétaires que les comptes de l'exercice 2023-2024 et le bilan au 30/09/2024 ont été établis par ses soins. Ces documents ont été transmis trimestriellement/annuellement à l'ensemble des copropriétaires, comprenant le relevé des dépenses, la balance carrée, la facture individuelle, ainsi que le bilan.

Il a été rappelé que tous les documents comptables sont accessibles sur la plateforme en ligne de The Keys (<https://keys8899.optipro-delta.be/>). De plus, tout propriétaire ayant le souhait de consulter les comptes peut le faire en prenant un rendez-vous.

1. Rapport des commissaires aux comptes : annexé au procès verbal

Madame Frunza, a présenté son rapport de vérification des décomptes de charges du 01/10/2023 au 30/09/2024- Les documents, comprenant le rapport de vérification et les réponses du syndic aux questions posées, ont été annexés au présent point du procès-verbal.

Le commissaire aux comptes, Mme Frunza a signalé que les comptes sont conformes aux documents et décomptes produits au cours de la période mentionnée.

2. Situations des fonds de réserve et fonds de roulement au 14/11/2024

Le syndic a communiqué les informations suivantes concernant la situation des fonds :

- Le fonds de roulement actuel est de 16 435.34 €.
- Le fonds de réserve général s'élève à 93 158.35 €.
- Le fonds de réserve chaufferie s'élève à 9 898.24 €
- Le fond de réserve ascenseur s'élève à: 7 762.28 e

L'approbation des comptes 2023-2024 et du Bilan au 30/09/2024 a été soumise au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. INFORMATION SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES EN COURS.

Il n'y a actuellement aucune procédure judiciaire en cours, ni à l'initiative, ni à l'encontre de la copropriété.

La procédure en cours gérée en interne concerne le recouvrement de charges de Monsieur et Madame Hamdouch

Le syndic rappelle que tout copropriétaire doit effectuer le paiement des charges communes dans les 30 jours suivant la date d'invitation à payer, conformément aux statuts. En cas de retard, des intérêts légaux au taux commercial seront appliqués sur les sommes dues par le défaillant, sans préjudice d'autres dommages et intérêts. Des frais sont également comptabilisés par le syndic : aucun pour le 1er rappel, 9,50 € + timbres pour le second rappel, et 25 € + timbres pour le recommandé. Le recouvrement judiciaire est confié au bureau d'avocats Decode.

5. EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel total des charges récurrentes pour 2024 s'élève à 80 800 € annuellement hors appels au fonds de réserve.

Comptabilité Trimestrielle : le fonds de roulement, actuellement et voté, est de 16 435 €, madame Frunza propose de le garder au même montant. Pour garantir sa suffisance, le fonds de roulement doit couvrir 5/12° des charges de l'année. Le syndic enverra un courrier pour l'appel de fonds de roulement, réparti par quotité.

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE À DONNER AU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR LES COMPTES DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

L'assemblée générale a été invitée à donner décharge au vérificateur aux comptes, Madame Frunza pour les comptes de l'année 2023-2024 au 30/09/2024

L'assemblée générale invite à donner décharge au vérificateur aux comptes, à Madame Frunza

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGE À DONNER AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

L'assemblée générale a été invitée à donner décharge au conseil de copropriété composé de Messieurs Bernard, Gazoletti et Janssens ainsi que de Mesdames Tomboy et Frunza

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. DÉCHARGE À DONNER AU SYNDIC POUR LES COMPTES ET L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

L'assemblée générale a été invité à donner décharge au syndic, à savoir The Keys Management SRL, pour les comptes et l'exercice de sa fonction du 01/10/2023 au 30/09/2024

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	828,00	93,77 %
	Non	55,00	6,23 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non	Madame SAARI Marja		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. CONSTITUTION ET ATTRIBUTION DES MANDATS DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ANNÉE 2025 JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

La proposition de Messieurs Bernard, Caciula et Janssens ainsi que de Mesdames Tomboy et Frunza comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire a été soumise au vote des copropriétaires.

Majorité des 4/5	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. ATTRIBUTION DU MANDAT DE VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2025

La candidature de Madame Frunza comme vérificateur aux comptes a été soumise au vote des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. RENOUELEMENT DU CONTRAT DU SYNDIC POUR L'ANNÉE 2025

Contractuellement et légalement, la mission du Syndic, représenté par The Keys Management SRL , est renouvelable pour la gestion de la copropriété.

Le point concernant le renouvellement du contrat du Syndic au même condition a été soumis aux votes des copropriétaires :

Majorité absolue	Oui	828,00	93,77 %
	Non	55,00	6,23 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur LISSENKO Nicolas - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDouch - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - VAN DEN HENDE Marc		
Non	Madame SAARI Marja		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURE RÉGULIÈRE.

Le syndic a informé les copropriétaires des fournisseurs actuels de la copropriété sous contrat, à savoir :

- Chauffage : ABC Technics
- Électricité des communs : Total energies
- Gaz/Mazout des communs : Total energies
- Relevés répartiteurs : Caloribel
- Assurance de la copropriété : Elitis
- Nettoyage : Clean Aro Invest
- Ascenseur : Liftinc
- Contrôle ascenseur : Vinçotte
- gestion déchets : Bruxelles Propreté

13. TRAVAUX FAÇADE ARRIÈRE: MANDAT À L'ARCHITECTE POUR LANCER UN APPEL D'OFFRE AUPRÈS DE 3 ENTREPRISES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 7400 € TVAC

Une fois les 3 offres réceptionnées ce point fera l'objet d'une assemblée générale extraordinaire

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Majorité absolue	Oui	130,00	14,72 %
	Non	753,00	85,28 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - Madame SAARI Marja		
Non	Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur LISSENKO Nicolas - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - VAN DEN HENDE Marc		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

14. VENTE DE LA CONCIERGERIE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES QUOTITÉS DANS L'ACTE DE BASE FAITE PAR L'ÉTUDE DU NOTAIRE ALTER EGO

Mandat au syndic pour signé l'acte notarié

Maitre Lissenko s'engage à vider la conciergerie pour le 15 janvier.

Une fois l'acte notarié enregistré, 3 estimations seront demandées auprès d'agents immobilier.

Les estimations seront envoyées au conseil de copropriété et ensuite transmises aux copropriétaires qui auront la priorité pour faire une offre.

Majorité des 4/5	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. APPEL AU FONDS DE RÉSERVE

Madame Frunza propose de diminuer les appels car le prix de l'énergie à fortement baissé.

Les appels seront donc de 3000 € par trimestre à la place de 4000 € par trimestre

Majorité absolue	Oui	883,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	883,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Monsieur BERNARD Florent - VAN DEN HENDE Marc - Madame TRIPOLI Djeneba c/o Julien TOUSSAINT - Madame TOMBOY Christine - Madame & Monsieur THACKRAY - CARLIER - Madame & Monsieur STONEHILL sa - Madame SAARI Marja - Monsieur PAOLI Jean-Pierre - Madame MATEEVA Nevena - Monsieur JANSSENS Jacques Yves - Madame, Monsieur, HAMDOUCH - ABIDI - Madame, Monsieur, FORTY EIGHT sprl - Madame DELHOVREN Joëlle - Monsieur DE DOBBELEER Bruno - Madame & Monsieur CACIULA - FRUNZA - Monsieur LISSENKO Nicolas		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. DIVERS NON SOUMIS AU VOTE

- fermeture de la gaine de l'ascenseur :Liftinc prévoit de commencer les travaux la semaine du 13/01/2025. Cette semaine sera réservée au démontage de la gaine existante. Le placement de la nouvelle fermeture de gaine débutera le 20/01, et ce pour une durée de 3 semaines.
- Etat des façades et de la toiture, infiltrations
- Sinistres-dégâts des eaux affectant l'appartement de Madame SAARI (B4 au 4ème étage) depuis 2022 a) Rapport du syndic sur les démarches entreprises pour identifier l'origine des différentes infiltrations touchant les murs et/ou plafonds de toutes les pièces situées en dessous de la terrasse de l'étage supérieur (à savoir la salle à manger – la plus touchée –, la chambre principale, les deux salons de même que le parquet de la salle à manger et du salon) ainsi que la cuisine et la salle de bain (situées de l'autre côté de l'appartement), et y remédier (point d'information) • Quelles démarches ont-elles été entreprises et auprès de quels intervenants ? • Quels ont été les constats posés par les entreprises et/ou sociétés de détection de fuite mandatées ? • Pourquoi les rapports éventuellement dressés par ces intervenants n'ont-ils pas été communiqués ? b) Rapport du syndic sur le suivi du dossier par la compagnie d'assurance de l'immeuble (point d'information) • Les sinistres ont-ils été déclarés auprès de la compagnie d'assurance ? • Quelle est la position de la compagnie d'assurance à propos de la remise en état des décors, évalués à 20.500 € HTVA suivant un devis établi par la SPRL V&P CONSTRUCT remis au syndic en juillet 2024 c) Décision à prendre quant à donner mandat à l'entreprise SANISAR de procéder, pour compte de qui il appartiendra, à la réfection de l'étanchéité de la terrasse du 5ème étage en vue de remédier aux désordres et dommages que son état cause aux parachèvements intérieurs de l'appartement de Madame SAARI (vote – majorité des 2/3 des voix suivant l'art.3.88,§1 du Code civil)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:00.